

SEANCE N° 1/2020 DU 26 FÉVRIER 2020

Début de la séance: 15.30 heures

Présents:

C S V

WOLTER Michel, bourgmestre

PIRROTTE Frank, échevin

STURM Richard, échevin

SCHOLLER Guy, conseiller

BRUCH Jean-Marie, conseiller

HAMES Joseph, conseiller

SCHMIT Danielle, conseillère

L S A P

CRUCHTEN Yves, conseiller

RUCKERT Arsène, conseiller

THILL Jos, conseiller

FUSULIER Lucien, conseiller (excusé à partir du point 13)

DUPREL Mireille, conseillère

DÉI GRÉNG

SIEBENALER-THILL Josée-Anne, échevine
(excusée à partir du point 13)

KIHN Anne, conseillère

D P

FUNCK Nico, conseiller

ORDRE DU JOUR:

- 1) Communications du collège échevinal.
- 2) Tableau de préséance.
- 3) Aménagement communal et développement urbain – Lotissement d'une parcelle sise à Hautcharage, 1, rue Roger Frisch (section BB de Hautcharage –numéro cadastral 747/2917) – Approbation.
- 4) Aménagement communal et développement urbain – Lotissement d'une parcelle sise à Bascharage, 251, avenue de Luxembourg (section BC de Bascharage – Numéro cadastral 412/4874) – Approbation.
- 5) Urbanisme - Convention PAP rue de l'Église et rue de la Gare à Hautcharage – Approbation.

- 6) Urbanisme – Convention PAP Falterbaach - rue de la Chapelle à Clemency – Approbation.
- 7) Présentation du projet « nouvelle école préscolaire à Bascharage avec maison relais » et approbation du devis - 4/912/221311/17003.
- 8) Présentation du projet « hall polyvalent à Clemency » et approbation du devis – 4/831/221311/15008.
- 9) Présentation du projet « renouvellement du pont am Stach » et son approbation avec devis – 4/411/221313/19009.
- 10) Travaux d’entretien et de réfection aux rues de Fingig et de la Gare à Clemency – Deuxième devis supplémentaire – 4/624/221313/16001.
- 11) Syndicats intercommunaux - Remplacement de Mme Antoinette Beck-Stiefer.
- 12) Administration générale – Congé politique supplémentaire pour une déléguée communale à des syndicats de communes.
- 13) Commissions consultatives – Remplacement de Mme Antoinette Beck-Stiefer.
- 14) Autorisation d’ester en justice en matière d’équipement informatique des écoles de l’enseignement fondamental relative à l’affaire AC Käerjeng c/ MENJE/CGIE/SCRIPT – TIC écoles.
- 15) Procédure d’expropriation en vue de la réalisation du projet de construction d’un bassin déversoir RÜB, avec collecteurs d’amenée à Clemency et conduite de refoulement vers Grass – Décision de principe.
- 16) CGDIS – Contrat de louage portant mise à disposition de biens immeubles et convention de transfert de biens meubles – Approbations.
- 17) Voirie rurale – 3/411/612200/99001 - Approbation du projet 201100 relatif à la mise en état de la voirie rurale pendant l’exercice 2020.
- 18) Budget ordinaire 2/220/706060/99001 - Repas sur roues – Fixation du nouveau tarif.
- 19) Transaction immobilière - Approbation de deux actes notariés concernant l’acquisition de plusieurs terrains sis à Linger d’une contenance totale de 358,94 ares.
- 20) Transaction immobilière - Approbation d’un acte de cession conclu entre le collège des bourgmestre et échevins et l’État du Grand-Duché de Luxembourg pour l’acquisition d’un terrain sis à Hautcharage, au lieu-dit « rue de Schouweiler », d’une contenance de 17,35 ares.
- 21) Transaction immobilière - Approbation de l’acte notarié concernant la cession gratuite d’une parcelle à Bascharage au lieu-dit « rue du Bois ».
- 22) Transaction immobilière - Approbation de l’acte notarié, concernant la vente d’un terrain à Clemency au lieu-dit « rue de Grass » d’une contenance de 48 centiares.
- 23) Office social – Renouvellement partiel de mandats.

- 24) Personnel communal - Création d'un poste d'employé communal à tâche complète du groupe d'indemnité B1, sous-groupe administratif, pour les besoins du service des relations publiques
- 25) Personnel communal - Création d'un poste de fonctionnaire communal à tâche complète du groupe de traitement B1, sous-groupe technique, pour les besoins du service voirie.
- 26) Personnel communal - Création d'un poste de fonctionnaire communal du groupe de traitement A1, sous-groupe administratif, pour les besoins du secrétariat général.
- 27) Maison relais – Modification du règlement interne.
- 28) Règlements temporaires de la circulation, édictés par le collège des bourgmestre et échevins – Confirmation.
- 29) Questions et réponses.
- 30) Huis clos - Personnel communal - Démission en vue de la retraite d'un fonctionnaire du groupe de traitement C1, sous-groupe administratif, avec effet au 1^{er} juin 2020.
- 31) Huis clos - Personnel communal - Nomination d'un agent administratif (m/f) soit en tant que fonctionnaire du groupe de traitement B1, sous-groupe administratif, soit en tant qu'employé communal du groupe d'indemnité B1, sous-groupe administratif

Avant le début de la séance, Madame Anne Kihn (déi gréng) est assermentée en tant que nouvelle conseillère communale. Elle remplace la conseillère décédée, Madame Antoinette Beck-Stiefer.

Séance publique

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV): Après l'assermentation de Madame Kihn en tant que nouvelle conseillère communale, je voudrais lui donner l'occasion de se présenter brièvement.

Conseillère Anne KIHN (déi gréng) : J'ai 48 ans, je suis mère célibataire d'une fille et j'habite à Bascharage depuis 2001. Mes intérêts pour la nature et les processus naturels ont conduit à mes études, que j'ai complétées par un diplôme d'ingénieur chimiste et des industries agricoles. Ensuite, je me suis spécialisée dans les technologies environnementales et j'ai écrit mon doctorat. Je travaille au ministère de l'Agriculture depuis 2002.

En 2003 je suis devenue membre du parti « déi gréng », en 2012 j'ai rejoint la section locale, dont je suis secrétaire depuis 2013. J'ai participé aux élections communales pour la première fois en 2017. Je suis présidente de la commission communale de l'environnement et membre de la commission de la cohésion sociale depuis un an. Je voudrais également m'impliquer au sein de la commission de la jeunesse, du 3^{ème} âge et des loisirs. Ces sujets reflètent également mes principaux intérêts. Je pense qu'après une certaine phase d'apprentissage, je peux apporter mon expérience dans d'autres domaines également. Ce qui est important pour moi, c'est une qualité de vie élevée pour les citoyens de notre Commune. En ce sens, j'attends avec impatience ma première séance du Conseil communal et je nous souhaite à tous une coopération constructive.

1) Communications du collège échevinal.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV): La séance d'aujourd'hui est l'une des plus importantes de ma carrière en tant que bourgmestre, carrière que j'ai commencée il y a dix ans, puisqu'il s'agit de lancer des projets d'un montant total de 36,5 € d'euros. Ce chiffre correspond à environ trois budgets d'investissement complets, de sorte que les budgets extraordinaires des années 2021, 2022 et 2023 sont déjà largement engagés.

Le 1^{er} avril à 19h00, la structure pour réfugiés sera présentée au « Käerjenger Treff ». En présence de représentants de tous les ministères concernés, la structure de la Commune sera présentée aux citoyens, dont la construction débutera dans les prochaines semaines, et qui sera présentée au public lors d'une journée portes ouvertes en septembre. Dans cette structure, nous voulons avant tout accueillir des familles. Des discussions ont déjà eu lieu avec le personnel enseignant et les responsables de la maison relais.

L'échevin Frank Pirrotte fera à présent un compte rendu au Conseil communal de la première réunion du comité de suivi dans le cadre de la répartition des dons recueillis pour les sinistrés de la tornade.

Échevin Frank PIRROTTE (CSV): En vue de la distribution des dons recueillis, nous avons mis en place un comité de suivi de 8 membres afin de déterminer les critères de distribution. À côté des représentants des communes touchées par la tornade, ce comité comprend également des représentants des associations « Käerjeng hëlleft » et « Fir e gudden Zweck - Gemeng Péiteng » ainsi que des offices sociaux, la Croix-Rouge et Caritas.

Lors de la réunion d'hier, nous avons fait le constat que le nombre de demandes est encore très faible et que nous devons inciter les sinistrés à soumettre leurs demandes avant le 30 avril, même si les dossiers ne sont pas encore complets.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV): Je souhaiterais à présent donner la parole au chef de notre service écologique, Monsieur Jeff Künsch, pour présenter les activités de l'équipe climat de l'année dernière, et souligner l'excellent résultat du deuxième audit, qui est surtout dû à l'engagement infatigable de notre échevine, Madame Josée-Anne Siebenaler-Thill.

Monsieur Jeff KÜNSCH (conseiller écologique) : Je travaille pour la Commune en tant que conseiller écologique depuis novembre. Je vous présente maintenant le rapport d'activité de l'équipe climat de l'année 2019.

Pour rappel: la commune de Käerjeng a signé le « Pacte Climat » en 2013, et s'est ainsi engagée à mettre en œuvre des projets environnementaux subventionnés par le ministère de l'Environnement. La subvention est basée sur une certification, qui est effectuée à intervalles réguliers par le biais d'un audit. Les niveaux de certification sont de 40%, 50% et 75%.

L'État met à la disposition des communes un conseiller climatique dans le cadre du « Pacte Climat ». Pour la commune de Käerjeng, c'est Monsieur Christian Siegel qui assume cette fonction. Il est membre de l'équipe climat, ensemble avec l'échevine Josée-Anne Siebenaler-Thill, de la présidente de la commission environnementale Anne Kihn et de moi-même.

Le catalogue de mesures comprend environ 160 points, dont la mise en œuvre doit être évaluée sur le territoire de la Commune. Ceux-ci vont de l'aménagement du territoire, en passant par les infrastructures communales, jusqu'à la mobilité. Les domaines de la qualité de l'air et de l'économie circulaire sont nouveaux.

Un rapport d'activité est préparé chaque année, et la Commune doit se présenter à un audit tous les quatre ans. Lors du premier test en 2015, la commune de Käerjeng a immédiatement atteint le deuxième niveau de certification avec 52,3%. Par conséquent, la Commune a pu profiter d'une subvention annuelle de 250.000 € depuis 2016. Nous investissons ce montant dans des projets communaux et subventionnons les ménages pour mettre en œuvre des mesures d'économie d'énergie.

Lors du deuxième audit de novembre 2019, nous avons obtenu un résultat très satisfaisant de 64,7% et un classement à la 29^e place sur 102 communes, malgré que les critères soient devenus plus stricts en 2016 et 2018. Nous sommes donc très satisfaits de ce que nous avons accompli, et nous attendons déjà avec intérêt le « Pacte Climat 2.0 », qui entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2021.

Au cours de la dernière année, nous avons beaucoup travaillé pour l'audit et nous avons collecté toutes les données nécessaires. L'équipe climat s'est régulièrement réunie, ainsi qu'avec les partenaires myenergy et « Energipark Réiden », pour discuter de la mise en œuvre de concepts individuels. Le catalogue de mesures a été constamment révisé et affiné pour mettre en œuvre notre concept énergétique.

Depuis 2018, nous avons révisé la subvention accordée aux ménages ainsi que notre ligne directrice, introduit la « Käerjenger Velosbox », créé des chemins pour piétons et pistes cyclables sécurisés dans la zone d'activité communale, initié une charte environnementale pour les associations locales et le projet « Pedibus » de Clemency a été étendu à Bascharage. Pour 2020, nous avons également décidé de faire évaluer les nouveaux domaines de la qualité de l'air et de l'économie circulaire afin de préparer le « Pacte Climat 2.0 » et d'obtenir une certification encore plus élevée. Le 5 mars, nous présenterons une « charte énergie, climat et environnement » à nos citoyens. Celle-ci a été élaborée par la commission de l'environnement.

2) Tableau de préséance.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV): Étant donné que le conseil communal est à nouveau complet après l'assermentation de Madame Kihn, nous devons approuver le nouveau tableau de préséance.

1	Michel WOLTER	CSV	09.10.2011
2	Yves CRUCHTEN	LSAP	09.10.2011
3	Jos THILL	LSAP	09.10.2011
4	Richard STURM	CSV	09.10.2011
5	Frank PIRROTTE	CSV	09.10.2011
6	Danielle SCHMIT	CSV	09.10.2011
7	Joseph HAMES	CSV	09.10.2011

8	Josée-Anne THILL	SIEBENALER-	déi gréng	09.10.2011
9	Arsène RUCKERT		LSAP	09.10.2011
10	Guy SCHOLLER		CSV	09.10.2011
11	Lucien FUSULIER		LSAP	23.01.2012
12	Nico FUNCK		DP	13.07.2015
13	Mireille DUPREL		LSAP	19.02.2016
14	Jean-Marie BRUCH		CSV	08.10.2017
15	Anne KIHN		déi gréng	26.02.2020

Approbation unanime.

3) Aménagement communal et développement urbain – Lotissement d’une parcelle sise à Hautcharage, 1, rue Roger Frisch (section BB de Hautcharage –numéro cadastral 747/2917) – Approbation.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV): Dans la première demande de lotissement à l'ordre du jour d'aujourd'hui, contrairement aux autres demandes, nous devons constater que suite au lotissement, le jardin est séparé du bâtiment résidentiel existant, et n'est pas constructible. Les propriétaires s'étaient plaints des dispositions du plan général d'aménagement et souhaitaient réaliser un projet de construction sur ce terrain, ce qui n'est pas possible car il est soumis à une servitude de type 2. Nous voulons nous assurer que l'histoire de ce dossier pourra encore être retracée dans quelques années. Notre architecte Carole Juttel va maintenant vous expliquer les détails.

Madame Carole Juttel (architecte communale) : La propriété est située au début de la rue Roger Frisch, au coin du chemin qui descend vers le lieu-dit « Am Stach ». La servitude de type 2, qui s'étend sur le jardin derrière la maison, signifie que seules des maisons de jardin peuvent y être construites. Cependant, après le lotissement, ceci ne sera plus autorisé, car une maison de jardin ne peut être construite que sur un terrain sur lequel se trouve également une maison d'habitation.

La subdivision crée quatre parties, dont deux sont cédées à la Commune. Le terrain derrière la maison est au niveau du chemin rural, et une maison ne pourrait donc pas être connectée aux réseaux.

Conseiller Yves CRUCHTEN (LSAP) : Je ne comprends pas vraiment pourquoi nous devons accepter cette demande. Les propriétaires n'obtiennent rien avec le

lotissement, et si le terrain était vendu, les nouveaux propriétaires n'auraient même pas accès à leur propriété. Le lotissement n'est pas dans l'intérêt des propriétaires.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV): Je partage vos réserves. Les propriétaires sont légalement autorisés à faire le lotissement, et nous n'avons aucun argument pour les en empêcher. Cependant, le lotissement ne peut en aucun cas entraîner la constructibilité du terrain concerné. En cas de vente du terrain, nous informerons le notaire de la servitude.

Approbaton unanime.

4) Aménagement communal et développement urbain – Lotissement d'une parcelle sise à Bascharage, 251, avenue de Luxembourg (section BC de Bascharage – Numéro cadastral 412/4874) – Approbaton.

Madame Carole Juttel (architecte communale) : La maison numéro 251 cèdera à un logement collectif. Pour ce faire, le terrain est divisé afin que les propriétaires de la propriété voisine puissent acheter un terrain derrière leur maison. L'immeuble prévu comprendra jusqu'à quatre unités.

Approbaton unanime.

5) Urbanisme - Convention PAP rue de l'Église et rue de la Gare à Hautcharage – Approbaton.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV): Comme d'habitude, dans le cadre d'un projet d'implantation plus vaste, une convention est conclue pour préciser les détails du projet. À partir d'une certaine taille, le maître d'ouvrage est légalement obligé d'offrir dix pour cent de la surface habitable d'après les critères du logement abordable. La particularité de cette convention est que la Commune détermine pour la première fois le prix maximum auquel la surface créée pourra être vendue au cours des six premiers mois. De plus, la Commune bénéficiera d'un droit de préemption à ce prix si les objets concernés n'auront pas été vendus dans le délai imparti. C'est la première fois que nous le faisons, mais cette convention servira de base pour le futur.

Madame Carole JUTTEL (architecte communale): Le projet d'aménagement séparé a déjà été présenté au conseil communal et s'appelle «Cité Grand-Duc Jean». La convention régit tout ce qui concerne les infrastructures routières et les réseaux

souterrains. Le propriétaire de l'immeuble doit déposer une garantie bancaire représentant 80% des coûts d'infrastructure.

Conseiller Yves CRUCHTEN (LSAP): Je voudrais dire que nous soutenons le collège échevinal sur cette initiative, d'autant plus que les textes juridiques exigent un logement abordable, mais il n'y a aucune indication précise de ce qui doit être considéré comme abordable. J'apprécie particulièrement que le collège échevinal ait l'intention de continuer à appliquer cette approche aux futures conventions. Toutes les communes luxembourgeoises devraient suivre cette voie.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV): Nous avons interrogé au préalable nos communes voisines sur leur approche, et nous avons dû constater qu'il existe une cacophonie absolue à cet égard.

Conseiller Yves CRUCHTEN (LSAP): Qu'en est-il de la «Cité Gloesener»? Nous discutons de ce projet depuis des années, mais sans réel progrès. Quelles en sont les raisons? Une telle condition sera-elle également intégrée dans la convention?

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV): Il n'existe pas encore de convention. Contrairement au projet «Cité Grand-Duc Jean», la Commune elle-même est également propriétaire de la «Cité Gloesener», nous avons donc la possibilité de créer une surface habitable à prix abordable. Les problèmes qui persistaient devraient maintenant être résolus, et si nous avons de la chance, il n'y aura qu'un seul maître d'ouvrage pour ce projet.

Madame Carole JUTTEL (architecte communale): Le projet d'urbanisme a été approuvé par le ministère, et la convention sera la prochaine étape.

Conseiller Yves CRUCHTEN (LSAP): Le retard dans ce projet n'a donc rien à voir avec un conflit entre voisins ou un arbre qui serait à protéger.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV): C'est exact. L'arbre dont il est question a déjà été protégé dans le cadre du projet de construction.

Approbation unanime.

6) Urbanisme – Convention PAP Falterbaach - rue de la Chapelle à Clemency – Approbation.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : Il s'agit d'une convention standard.

Madame Carole JUTTEL (architecte communale) : Ce projet d'aménagement séparé avec sept maisons unifamiliales est trop petit pour être soumis aux dispositions légales concernant le logement abordable. Par conséquent, ces conditions ne jouent pas dans ce cas. Il ne reste plus qu'à remplacer un pylône par un transformateur.

Approbation unanime.

7) Présentation du projet « nouvelle école préscolaire à Bascharage avec maison relais » et approbation du devis - 4/912/221311/17003.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : Ce projet très important concerne la construction d'une école préscolaire avec maison relais sur l'emplacement actuel du « Hall 75 ». Avec ce projet, nous aurons les mêmes conditions à Bascharage qu'à Clemency, à savoir de pouvoir réunir tous nos élèves de l'enseignement fondamental sur un seul site, ce qui aura un impact positif sur les transports publics.

Ce bâtiment sera le premier d'une nouvelle génération, car les locaux seront utilisés à la fois pour l'enseignement préscolaire et pour la garde d'enfants. En combinant l'école et la maison relais dans un même bâtiment, les classes peuvent être utilisées de manière plus optimale tout au long de la journée. Nous avons déployé beaucoup d'efforts pour discuter en amont avec le personnel enseignant et le personnel de la maison relais.

Le projet est conçu pour 220 élèves. Jusqu'à 260 enfants peuvent être pris en charge. Le coût de 21 millions € aurait été beaucoup plus élevé si deux bâtiments individuels avaient été construits. Avec cette combinaison, nous pouvons certainement économiser quelques millions. La classe énergétique ABA a été délibérément choisie car, contrairement à la classe AAA la plus élevée, nous voulons utiliser des matériaux plus écologiques et durables pour l'isolation.

En plus de ce bâtiment, une aire de jeux naturelle sera créée. Lors de la suppression du «Hall 75», une grande importance est attachée au fait que les composants individuels puissent être recyclés, conformément au principe de l'économie circulaire.

Le début du chantier est prévu pour octobre 2020, et nous voulons que les locaux soient prêts pour la rentrée scolaire en 2022. Ce projet fantastique est maintenant présenté par l'architecte exécutant Enzo Alleva.

Monsieur Enzo ALLEVA (Alleva Enzo Architectes): Le bâtiment a une superficie d'environ 1.700 m², ce qui correspond à peu près à la superficie du «Hall 75». Les arbres à proximité immédiate sont préservés en fonction de leur état. L'école fondamentale, la salle de sport, la piscine couverte, la maison relais et l'école de musique sont tous accessibles à pied. Par ailleurs, les arrêts des transports scolaires ne sont qu'à quelques mètres.

Le bâtiment est aligné sur l'axe nord-sud. La surface nette a un peu plus de 3.800 m² et offre un espace pour 260 enfants (maison relais), ou 220 élèves (école préscolaire). Cette surface est répartie sur le rez-de-chaussée et deux étages. Géométriquement, le bâtiment se compose de deux rectangles décalés, de sorte que nous avons plus d'espace et donc plus de fenêtres pour les salles de classe. Les sanitaires et locaux techniques sont au cœur du bâtiment. Il y a aussi un petit atelier avec un garage.

Comme déjà mentionné, une aire de jeux naturelle sera créée. Ce sera la deuxième de ce genre dans le pays. Ce projet allie proximité de la nature et développement de la motricité, et est particulièrement apprécié par le ministère de l'Éducation nationale.

Le deuxième étage de la structure en bois massif comprend une salle « Airtramp ». Il y a aussi une aire de jeux extérieure couverte avec accès à un potager et un toit vert. Il y a un système photovoltaïque sur la construction étagée. Le bâtiment est relié à la centrale de cogénération voisine.

Le concept de façade assure une intégration harmonieuse du bâtiment dans son environnement direct et est très attractif. Bien qu'il s'agisse d'un seul bâtiment, il ressemble à une série de maisons étroites.

Le planning prévoit le début des travaux en octobre 2020, après la démolition du « Hall 75 ». Le bâtiment devrait être prêt à être occupé en juillet 2022 afin que les élèves puissent y emménager pour l'année scolaire 2022/2023.

L'estimation de 21 millions € comprend environ 14,5 millions € pour la construction, 1,23 million € pour l'intérieur, 3,2 millions € pour la technologie, 440 000 € pour l'aire de jeux naturelle et tous les frais d'honoraires.

Les entrées et sorties des pompiers sont garanties des deux côtés.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV): Nous avons planifié ce projet depuis le début sous l'optique du site entier, sachant qu'à un moment donné la caserne des pompiers ne sera plus nécessaire, et qu'il y aura alors suffisamment d'espace pour agrandir nos infrastructures. Nous avons donc utilisé de manière optimale l'espace disponible.

Échevine Josée-Anne SIEBENALER-THILL (déi gréng): « Déi gréng Käerjeng » est enthousiasmé par ce projet original, qui se fonde non seulement dans son environnement d'un point de vue architectural, mais s'intègre aussi harmonieusement dans la nature à côté du « Mierbaach » grâce à sa construction en bois massif et ses matériaux naturels, ainsi que sa toiture végétalisée avec des potagers.

Dans le cadre du « Pacte Climat », nous nous sommes engagés à prendre toute une série de mesures que nous prenons en compte dans ce projet comme dans le projet suivant à l'ordre du jour de cette séance. Ces bâtiments répondent aux critères de durabilité et d'économie circulaire, ce qui augmente la dépense au départ, mais dont les générations futures seront reconnaissantes. Ainsi, il est renoncé au polystyrène qui n'est pas très écologique, ce qui aurait augmenté la classe énergétique d'ABA à AAA, mais comme les bâtiments ne consommeront pas beaucoup d'énergie, nous avons opté pour une isolation plus durable. En matière d'énergie, un système photovoltaïque sera installé.

Afin de faire un usage optimal de l'espace, ce projet avec préscolaire et maison relais combinés, et avec de nombreuses salles de classe accessibles à tous, permet une utilisation tout au long de l'année du matin au soir.

Le chauffage sera effectué à distance, mais pour que les nouveaux résidents se sentent à l'aise, l'accent a été mis sur une ventilation naturelle et individuellement réglable.

Les deux aires de jeux, une couverte au deuxième étage et l'aire de jeux naturelle derrière le bâtiment, permettront aux enfants de suivre leur envie de bouger quelle que soit la météo. Les petits jardins en façade agrandissent les salles de classe et créent de nouvelles opportunités d'enseignement.

Une école préscolaire avec une maison relais intégrée, à proximité immédiate de la salle de sport et de la piscine de l'école,¹² signifie que les enfants ne doivent plus faire

d'allers-retours sur le temps de midi. Cette maison relais pour les enfants du préscolaire créera de l'espace dans notre structure d'accueil actuelle et nous permettra de mieux répondre à la demande des parents.

Nous soutiendrons volontiers ce projet, qui a été développé en collaboration avec le personnel enseignant, la maison relais et nos architectes, et espérons qu'il sera achevé comme prévu pour la rentrée scolaire 2022/2023.

Conseiller Yves CRUCHTEN (LSAP): Je félicite l'équipe d'architectes pour ce projet impressionnant. Ils ont réussi à créer un bâtiment adapté aux enfants sans qu'il soit enfantin, et il se fonde harmonieusement dans son environnement.

J'ai encore quelques questions spécifiques. Comment la sécurité des enfants est-elle garantie par rapport à l'aire de jeux sur le toit? La séparation entre le préscolaire et la maison relais est-elle de nature spatiale ou temporelle? Puisqu'il faut sacrifier quelques places de parking pour cette construction, et que le parking «Op Acker» est souvent assez bien rempli, je me demande si on ne devrait pas créer un parking. L'école préscolaire devrait pouvoir accueillir 220 enfants. Combien d'enfants d'âge préscolaire avons-nous actuellement? Quelle est la taille des salles de classe?

Monsieur Enzo ALLEVA (Alleva Enzo Architectes): Merci pour le compliment. Quant à l'aire de jeux sur le toit, elle est clôturée par une maille d'acier. Les enfants ne peuvent donc ni quitter le terrain de jeu ni grimper sur la grille. Le jardin est entouré d'un parapet légèrement plus haut que la normale. Les normes de sécurité ont toutes été clarifiées avec les autorités publiques.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV): Actuellement, nous avons environ 150 à 160 élèves qui fréquentent le préscolaire à Bascharage. Il n'est pas prévu de créer un parking supplémentaire, car nous avons plus de 500 places de stationnement à distance de marche de 300 mètres. Étant donné qu'il y a déjà eu des situations dangereuses sur le parking «Op Acker», nous avons dû nous assurer que les parents ne puissent pas circuler entre les bus scolaires. J'espère cependant que nous pourrions contribuer au changement de mentalité, et que les élèves ne seront plus amenés à l'école en voiture.

Monsieur Paul SCHARLÉ (architecte communal): Dans ce contexte, je voudrais ajouter que nous allons repenser la «Rue de l'Eau» de manière à créer une zone Kiss & Go et un arrêt de bus.

En ce qui concerne la séparation entre l'école et la garde d'enfants, il y a 7 salles de classe pour les cours et une salle pour le service d'accueil du matin au rez-de-chaussée, le premier étage est utilisé par les deux, et l'étage supérieur est principalement pour les besoins de la maison relais. Les salles de classe ont environ 70 m² d'espace libre, environ 10 m² de plus que les salles de l'école du Centre.

Conseillère Danielle SCHMIT (CSV): Je salue expressément ce projet remarquable, qui est depuis longtemps inclus dans l'accord de coalition. C'est un projet innovant, à travers l'intégration de la maison relais et de l'aire de jeux, mais aussi à travers la construction énergétique et durable. En outre, il peut être décrit comme intégrateur, car le préscolaire et la maison relais sont à une courte distance du complexe scolaire et de l'école de musique, ce qui favorise la mobilité douce, et le personnel enseignant et la maison relais ont été impliqués dans la planification du projet. Ce qui est également positif est que la nature environnante avec l'aire de jeux naturelle soit respectée et intégrée. Je trouve l'idée du jardin surélevé avec potager très intéressante, car il est important d'enseigner aux enfants que les fruits et légumes ne poussent pas au supermarché. 21 millions € sont un investissement important pour notre Commune, mais c'est un investissement dans l'avenir de nos enfants.

Conseiller Jean-Marie BRUCH (CSV): Le bâtiment étant raccordé à la centrale thermique et mixte, j'aimerais savoir comment il fonctionne. La centrale de cogénération existante est-elle suffisante ou faut-il en construire une nouvelle? Et pourrait-on approvisionner tout un quartier résidentiel dans ce dernier cas?

Monsieur Paul SCHARLÉ (architecte communal): La centrale thermique existante n'est pas suffisante pour alimenter un quart entier. La conception économe en énergie du nouveau bâtiment signifie que moins d'énergie est utilisée qu'actuellement avec le «Hall 75», donc les performances sont suffisantes.

Conseiller Joseph HAMES (CSV): L'éducation précoce de la « Rue du Stade » est désormais la seule infrastructure scolaire qui n'est pas encore située dans cet emplacement central. Ne serait-il pas logique de l'intégrer sur ce site?

Monsieur Paul SCHARLÉ (architecte communal): L'intégration dans le même bâtiment n'est pas possible car il existe des critères très différents pour le précoce et le préscolaire. Cependant, ce projet a été planifié de manière à ce qu'un bâtiment

d'éducation précoce puisse être construit à la place de la caserne des pompiers. Le site ne serait alors plus autorisé aux voitures.

Bourgmestre WOLTER (CSV): Par conséquent, c'est déjà prévu, mais la mise en œuvre de ce projet n'est pas attendue avant 2023.

Approbation unanime.

8) Présentation du projet « hall polyvalent à Clemency » et approbation du devis – 4/831/221311/15008.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV): Nous arrivons maintenant à un autre projet important dans le cadre du réaménagement du centre de Clemency, suite à la construction d'une maison relais, d'un bâtiment pour l'éducation précoce et d'un parking. Il s'agit de la construction d'un nouveau hall polyvalent, qui remplacera l'ancienne salle des fêtes. Par ailleurs, il est prévu de créer, dans un projet ultérieur, un parc avec une aire de jeux à l'endroit où se trouve la cour, qui sert encore souvent de parking.

Ce nouveau hall répond aux besoins des clubs locaux. Entre 2016 et 2018, nous avons déjà investi 250.000 € dans la planification d'un centre culturel dans le style du « Käerjenger Treff », qui a finalement été abandonnée car le projet était surdimensionné. Le projet actuel prévoit la construction d'un hall polyvalent moderne et pratique, qui peut être considéré comme complémentaire au « Treff ». Nous pouvons donc organiser des événements plus importants au centre culturel « Treff » et disposons d'un hall polyvalent supplémentaire, qui peut être utilisé pour des manifestations moins importantes.

Dans ce projet, la maison « Droy » ne disparaîtra pas, mais au contraire, sera intégrée au bâtiment culturel. Comme pour le projet précédent, nous attachons également une grande importance à la durabilité et à l'économie circulaire, en ne détruisant pas simplement l'ancienne école mais en la supprimant de manière sélective afin que les matériaux individuels puissent être recyclés. Ici aussi, nous misons sur la classe énergétique ABA, et l'accent est mis sur l'acoustique de la salle. Le coût est de 9 millions €, et la phase de construction est prévue entre le printemps 2021 et le printemps 2023.

Nous avons décidé de travailler avec les architectes Carvalhoarchitects S.à r.l., après avoir visité le « Hall O » à Oberkorn qu'ils ont projeté. L'idée était de construire un projet similaire à une échelle légèrement plus petite pour Clemency.

Monsieur Jean-Paul CARVALHO (Carvalhoarchitects): Le nouveau hall polyvalent sera construit à l'emplacement actuel de l'ancienne école de Clemency, juste à côté de la « Maison Droy ». Il sera accessible par un chemin pédestre depuis le parking et par la rue de Selange. L'accès pour les personnes à mobilité réduite est garanti par la Maison Droy, où des places de stationnement seront prévues juste à côté du bâtiment. À l'intérieur du nouveau bâtiment, en plus du hall lui-même, il y aura une cuisine et un bar, qui garantiront le service vers l'intérieur et vers la cour. Dans la « Maison Droy » il y aura un accueil, un vestiaire et les sanitaires.

Monsieur François DONEUX (Carvalhoarchitects): Grâce à la configuration intérieure, nous obtenons une acoustique de haute qualité et en même temps une insonorisation élevée vers l'extérieur par une zone tampon. La superficie brute du bâtiment est d'environ 1.750 m². En comparaison, l'ancienne salle des fêtes a une superficie de 462 m². La taille nette du nouveau hall ne sera pas beaucoup plus grande, mais il faut y ajouter la scène, la cuisine, le vestiaire et les installations sanitaires ainsi que les locaux techniques.

Seuls les locaux techniques sont situés à l'étage. Le rez-de-chaussée se compose de la salle et de la scène située un mètre plus haut. La scène de 12 mètres de large a suffisamment d'espace de stockage et se compose d'une partie fixe de 3 mètres de profondeur et d'une partie mobile de 4 mètres de profondeur. La nouvelle salle est environ 1,5 à 2 mètres plus haute que l'ancienne salle, ce qui favorise l'acoustique.

Le hall est conçu pour 499 personnes, soit entre 260 et 280 places assises. La scène peut être agrandie de 2 mètres supplémentaires avec des éléments de podium. On y accède par un escalier et un ascenseur.

Un élément stratégiquement important est la cuisine ainsi que le bar, qui peuvent communiquer avec l'intérieur et avec la cour. Dans cette zone, se trouvent une chambre froide et une cuisine spacieuse. La zone d'entrée a de grandes fenêtres pour que la « Maison Droy » intégrée, qui sert de transition entre le vieux centre du village et le bâtiment moderne, soit valorisée.

Le nouveau bâtiment sera composé de murs en béton, l'acoustique ne pouvant être garantie avec des murs en bois. La façade est partiellement revêtue d'éléments en aluminium, la cour intérieure est recouverte d'une construction métallique légère. Sinon, beaucoup de béton apparent est utilisé à l'intérieur.

Selon le principe de l'économie circulaire, l'ancienne école est démantelée pièce par pièce afin de récupérer les matériaux individuels. La construction devrait se poursuivre de février 2021 à mars 2023.

Échevine Josée-Anne SIEBENALER-THILL (déi gréng): Ce projet n'a démarré qu'à la deuxième tentative, mais il semble que ce soit la bonne décision de recommencer. Ce bâtiment correspond aux besoins des associations qui l'utiliseront, car celles-ci ont été incluses dans la planification. La cuisine avec grill et le bar, tous deux dotés d'une fonction vers l'intérieur et vers l'extérieur du bâtiment, créent une réelle valeur ajoutée. La « Maison Droy », transformée en vestiaire, sera modernisée et intégrée de manière optimale au projet global.

Ce projet sera également un peu plus cher du fait de l'utilisation de matériaux et d'équipements intérieurs répondant aux critères de l'économie circulaire. Par exemple, le toit est isolé avec du liège, un produit naturel. En évitant la colle, les matériaux individuels ne fusionnent pas entre eux et peuvent être séparés et réutilisés plus tard. Pour une utilisation optimale de l'énergie, l'eau chaude est obtenue par échange de chaleur. L'assistance électrique des portes a également un impact sur les coûts totaux, car il s'agit de portes coupe-feu lourdes. Comme pour tout nouveau bâtiment communal, des investissements sont réalisés dans les énergies renouvelables, avec l'installation d'un système photovoltaïque.

Pour ces raisons, le parti « déi gréng », soutient ce projet à 100% et se réjouit d'ores et déjà de l'édition 2023 du sketch FuFu dans le nouveau hall polyvalent.

Conseiller Yves CRUCHTEN (LSAP): Il s'agit d'un projet de fusion important qui vient de nous être présenté. Il faut souligner que sans la fusion communale, il n'y aurait jamais eu un tel projet.

Pendant la présentation, j'ai remarqué quelque chose qui me préoccupe. La fenêtre qui permet de servir depuis la cuisine est assez proche de la porte d'entrée. Cela ne me semble pas idéal et pourrait être dérangent.

Monsieur François DONEUX (Carvalhoarchitects): La fenêtre sert principalement de contact entre la cuisine et le hall principal. Le service doit être géré principalement par le bar.

Conseiller Arsène RUCKERT (LSAP): Je ne peux que saluer ce projet. Le premier projet était également très impressionnant, mais avec l'intégration de la « Maison Droy », un très beau hall polyvalent va être créé, dont les citoyens et les associations de Clemency et Fingig pourront profiter.

Conseiller Guy SCHOLLER (CSV): Je suis heureux qu'avec ce projet environ 9 millions € soient investis à Clemency. Il s'agit d'un signe spécial, surtout pour les citoyens qui étaient plutôt sceptiques quant à la fusion communale. J'apprécie particulièrement le système de chauffage et l'acoustique, car les deux n'étaient pas optimaux dans l'ancienne salle des fêtes.

Approbation unanime.

9) Présentation du projet « renouvellement du pont am Stach » et son approbation avec devis – 4/411/221313/19009.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV): Le pont «Am Stach» à Hautcharage doit être renouvelé. Monsieur Alain Blasen va vous expliquer les détails du projet.

Monsieur Alain BLASEN (ingénieur communal): C'est un projet de moindre envergure, mais il a aussi une certaine importance, car l'état de ce pont n'est pas le meilleur. L'Administration des Services Techniques de l'Agriculture (ASTA) subventionnera le projet sous certaines conditions. Il ne suffit pas de réparer la route. Une partie de la sous-structure du pont doit également être remplacée.

La dalle de sol en béton aura entre 26 et 30 cm d'épaisseur et sera recouverte d'une chaussée bitumineuse. Une nouvelle rampe galvanisée sera fixée sur les côtés. L'estimation est légèrement inférieure à 125.000 €. L'ASTA prend en charge l'appel d'offres pour les travaux.

Approbation unanime.

10) Travaux d'entretien et de réfection aux rues de Fingig et de la Gare à Clemency – Deuxième devis supplémentaire – 4/624/221313/16001.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV): Ces travaux d'entretien et de réfection nous causent pas mal de soucis. Le premier crédit a été approuvé en 2015. Puis, en 2017, un crédit supplémentaire a été approuvé, ce qui était nécessaire après avoir constaté que le canal était en assez mauvais état. À présent, nous constatons que les mesures ont été calculées de manière incorrecte dans ce projet de l'Administration des ponts et chaussées, avec pour résultat que tous les raccordements n'ont pas été faits. Pour cette raison, nous ne pouvons pas éviter un crédit supplémentaire. Le projet lui-même n'est pas devenu plus cher au fil du temps. Au contraire, le projet initial ne comprenait pas tout ce qui devait être fait.

Monsieur Alain BLASEN (ingénieur communal): L'Administration des ponts et chaussées avait l'intention de renouveler la route, à partir de l'intersection avec la rue de Bascharage jusqu'au virage de la rue Guillaume Jeitz. La Commune a saisi l'opportunité de rejoindre le projet afin de renouveler la conduite d'eau puis le canal. L'Administration des ponts et chaussées a elle-même établi le devis. Lorsque le projet a été présenté en mars 2015, il s'élevait à 461.000 €, et 169.000 € pour le canal.

L'Administration des ponts et chaussées attribue les travaux d'entretien ordinaire du réseau routier tous les deux ou trois ans, suite à un appel d'offres. En cours de travaux, le contrat avec l'entreprise exécutante Farenzena a expiré et la société Wickler a repris les travaux. Cependant, lors du renouvellement de l'appel d'offres, il avait apparemment été oublié de calculer les travaux restants sur la conduite d'eau et le système d'égouts. De plus, certaines mesures étaient clairement sous-estimées.

Pour pouvoir achever le projet, nous avons donc besoin d'un crédit supplémentaire de 200.000 €.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV): Je n'arrive pas à comprendre qu'un projet de cette envergure passe par le crédit budgétaire pour l'entretien courant des routes. Par conséquent, l'entreprise exécutante a changé en cours de travaux, ce qui ne facilite certainement pas la situation. Aucun bureau d'études n'a été impliqué dans le développement du projet, et on a le sentiment que personne n'était vraiment sur place au préalable pour examiner la situation de près, ce qui a conduit à de telles erreurs au niveau des mesures. À l'avenir, nous examinerons de plus près les projets en coopération avec l'Administration des ponts et chaussées.

Conseiller Arsène RUCKERT (LSAP): Il y a un an et demi, je me plaignais que le projet progressait très lentement. Après tout, c'est une voie de circulation principale, et il ne peut pas y avoir seulement trois travailleurs sur un chantier qui mesure 1,5 km. Nous devrions mettre un peu plus de pression sur des projets comme celui-ci.

Conseiller Guy SCHOLLER (CSV): Combien de temps durera le chantier?

Monsieur Alain BLASEN (ingénieur communal): Nous estimons que les travaux devraient être achevés dans deux à trois mois.

Approbaton unanime.

11) Syndicats intercommunaux - Remplacement de Mme Antoinette Beck-Stiefer.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV): Lors de l'avant-dernière séance du conseil communal, nous avons décidé de remplacer Monsieur Marc Hansen au Klimabündnis Lëtzebuerg, Minett-Kompost, SIKOR, Sudgaz, Verkéiersverbond et Sécurité Routière par Madame Antoinette Beck-Stiefer. Après la mort tragique de Madame Beck, nous proposons de la remplacer par la nouvelle conseillère Anne Kihn.

Approbaton unanime.

12) Administration générale – Congé politique supplémentaire pour une déléguée communale à des syndicats de communes.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV): Nous avons neuf heures par semaine de congé politique supplémentaire pour notre Commune. Ces heures étaient auparavant partagées à raison de deux heures chacun pour Josée-Anne Siebenaler-Thill et Frank Pirrotte, ainsi que pour les conseillers communaux Danielle Schmit et Marc Hansen. Une heure était accordée à l'échevin Richard Sturm. Les congés politiques de Marc Hansen et Josée-Anne Siebenaler-Thill, qui prendront bientôt leur retraite, n'auront plus de congé politique. Le collège échevinal propose de faire bénéficier Madame Kihn de deux heures et d'accorder une heure supplémentaire à l'échevin Richard Sturm.

Approbaton unanime.

13) Commissions consultatives – Remplacement de Mme Antoinette Beck-Stiefer.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV): Il est également important de remplacer Madame Beck-Stiefer dans les commissions consultatives. Le parti « déi gréng » propose de la remplacer à la commission culturelle et à la commission de cohésion sociale par Madame Venemany Vilay et à la commission de la jeunesse, du troisième âge et des loisirs par Madame Anne Kihn.

Approbation unanime.

L'échevine Josée-Anne SIEBENALER-THILL (déi gréng) et le conseiller Lucien FUSULIER (LSAP) quittent la séance.

14) Autorisation d'ester en justice en matière d'équipement informatique des écoles de l'enseignement fondamental relative à l'affaire AC Käerjeng c/ MENJE/CGIE/SCRIPT – TIC écoles.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV): Le collègue échevinal demande au conseil communal l'autorisation d'ester en justice dans une affaire qui nous préoccupe depuis deux ans et demi. L'objectif est de clarifier si la Commune ou l'État est responsable de l'acquisition et de la maintenance du matériel informatique dans l'école fondamentale.

La question de la protection des données est également importante. Pendant les vacances d'été, il y a eu une nette séparation des réseaux de la Commune et de l'école fondamentale. Le réseau des écoles fondamentales est géré par l'État conformément aux dispositions légales. Il ne reste plus qu'une connexion sécurisée pour faire fonctionner les copieurs.

Deux lois traitent de l'informatique dans l'école fondamentale, à savoir la loi du 6 février 2009 portant organisation de l'enseignement fondamental et la loi du 13 juin 2013 qui crée un « Centre de Gestion Informatique de l'Éducation ».

Les responsables du ministère de l'Éducation nationale s'appuient sur la loi de 2009, qui dispose à l'article 35 que chaque école ait une bibliothèque scolaire et que les élèves aient un accès aux technologies de l'information et de la communication. Cette phrase est interprétée de manière à rendre la Commune responsable de l'acquisition du matériel informatique. Or, nous comprenons par cet article, que la Commune est

obligée de fournir un bâtiment scolaire qui contient une bibliothèque et qu'elle donne accès à l'informatique en établissant les connexions et les réseaux nécessaires.

La loi de 2013 décrit les missions du « C.G.I.E. ». Celui-ci est responsable des technologies de l'informatique et de la communication dans toutes les administrations, bureaux, écoles et institutions qui sont subordonnés au ministre de l'Éducation nationale.

Nous voudrions à présent clarifier la question de la prise en charge du matériel informatique dans les écoles fondamentales et déterminer ce qui doit être mis à disposition. Les opinions diffèrent sur ce qui est nécessaire pour enseigner dans les écoles. Ce n'est pas acceptable qu'une Commune ait à préciser quel matériel informatique soit mis à disposition pour l'enseignement fondamental, d'autant plus qu'elle n'a plus rien à voir avec l'école fondamentale, sauf la mise à disposition d'un bâtiment scolaire. Il s'agit d'une mission nationale de veiller à ce que les mêmes conditions s'appliquent à chaque élève de chaque commune du pays.

Plusieurs communes partagent cette opinion. Nous voulons clarifier cette question auprès des juridictions administratives.

Conseiller Yves CRUCHTEN (LSAP): La question est en effet assez compliquée. J'avais posé une question parlementaire à ce sujet et le ministre de l'Éducation nationale m'avait donné une réponse très claire. Cependant, il a également déclaré que le ministère n'avait jusqu'à présent pas été confronté à une telle demande et que la question devait être discutée avec le Syvicol si nécessaire. Le problème affecte non seulement notre Commune, mais toutes les communes du pays. Je pense qu'on devrait aborder la question de manière pragmatique et essayer de trouver une solution en dehors des juridictions administratives, en demandant au Syvicol de résoudre le problème dans l'intérêt de toutes les communes.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV): Je respecte ce point de vue, mais la réalité est différente. Les discussions entre le Syvicol et l'État ne progressent pas. Le budget de l'État ne prévoit pas de crédit pour l'achat de matériel informatique dans les écoles fondamentales. Il n'est pas vrai non plus que le ministère n'ait pas encore reçu de demande parce que nous avons demandé le remboursement des frais relatifs aux écouteurs, nécessaires pour l'enseignement, et le remboursement a tout simplement été refusé.

L'affirmation selon laquelle nous ne disposons pas d'ordinateurs à l'école fondamentale est fautive. Nous avons fourni environ 110 ordinateurs, tous à jour, mais une grande partie d'entre eux sont inutilisés.

Le texte de loi est clair pour nous. Le ministère agit contre la loi. Nous demandons donc au conseil communal de nous donner l'accord d'ester en justice.

Conseiller Nico FUNCK (DP): Nous avons déjà perdu deux ans au cours desquels nous n'avons acheté aucun matériel informatique. Avec un procès, nous perdons encore des années précieuses. L'avocat de la Commune a précisé dans son avis qu'il fallait essayer trouver un accord à l'amiable sans passer par les juridictions administratives.

La loi de 2009 dispose également que les communes sont responsables de la construction et de l'équipement des infrastructures scolaires.

Échevin Richard STURM (CSV): Je tiens à préciser que nous n'irions pas devant un tribunal civil, mais devant le tribunal administratif. Un premier jugement serait donc déjà envisageable dans environ 6 mois. Celui-ci servirait de base pour une discussion entre le Syvicol et le ministère.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV): Nous menons cette discussion depuis deux ans et demi. Tous les moyens ont été épuisés. 110 ordinateurs sont disponibles et peuvent être utilisés. Cependant, un tiers n'a même pas été allumé. Certains enseignants préfèrent les ordinateurs portables, d'autres veulent des tablettes. Cependant, le ministère ne nous donne aucune réponse quant à ce qui est nécessaire.

Échevin Frank PIRROTTE (CSV): Un jugement serait une étape importante dans la résolution d'un problème national. Ce n'est pas admissible qu'il y ait d'un côté les communes financièrement solides qui achètent tout sorte de matériel informatique, et de l'autre côté des communes qui n'en ont pas les moyens. Les règles pour les 102 communes doivent être clairement définies. Le « C.G.I.E. » ne dispose pas encore des effectifs nécessaires. Si c'est vraiment la responsabilité d'une commune, elle doit tout d'abord engager les experts nécessaires pour remplir cette tâche. Il faut bien qu'une commune fasse le premier pas et obtienne un jugement du tribunal.

Approbaton pour 8 voix (CSV, déi gréng) contre 5 (LSAP, DP).

15) Procédure d'expropriation en vue de la réalisation du projet de construction d'un bassin déversoir RÜB, avec collecteurs d'amenée à Clemency et conduite de refoulement vers Grass – Décision de principe.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV): Il s'agit de prochaine étape dans une affaire qui a déjà été discutée dans une séance du conseil communal. L'échevin Richard Sturm explique les détails.

Échevin Richard STURM (CSV): Le 27 novembre 2019, le conseil communal a reconnu l'utilité publique de ce projet interrégional du syndicat SIDERO pour l'assainissement de l'Eisch. Une station d'épuration biologique est en cours de construction sur le territoire de la commune d'Arlon, qui traitera les eaux usées de toute une région, y compris les villes de Clemency et Fingig. Dans le cadre de cet effort, SIDERO avait déjà demandé les droits d'accès nécessaires pour étendre et moderniser les canaux existants, mais un seul propriétaire refuse. Nous demandons donc l'autorisation d'ouvrir une procédure d'expropriation dans ce cas si cela s'avérait nécessaire.

Lors de l'intervention du conseiller Arsène Ruckert, le propriétaire lui avait dit qu'il n'avait aucun problème avec le projet. Je voudrais souligner que le collège échevinal et les responsables du SIDERO ont essayé à plusieurs reprises de convaincre cette personne, mais en vain. Nous espérons toujours qu'il n'y aura pas d'expropriation.

Conseiller Arsène RUCKERT (LSAP): Le propriétaire n'a pas dit qu'il serait d'accord. Il a seulement subordonné son approbation à ce que la Commune lui donne ce qu'elle avait promis.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV): Au cours des quatre dernières années, la Commune a traité 16 ou 17 points au conseil communal qui ont eu à voir avec le propriétaire et sa famille. Nous avons résolu tout ce qu'il y avait à résoudre sans mélanger les choses et sans formuler de nouvelles exigences. Nous demandons le droit d'agrandir un tuyau d'égout existant sur sa propriété. Nous ne pouvons pas répondre à sa demande d'une entrée séparée pour l'un de ses terrains car ce n'est pas de notre ressort. S'il ne cède pas, il court le risque de ne pas pouvoir mettre en œuvre son propre projet de construction, puisque l'Administration de la gestion de l'eau imposera un arrêt de construction à Clemency et à Fingig, si le projet SIDERO continuait à être bloqué.

Nous ne cédon pas au chantage. Nous avons fait tout ce qui était en notre pouvoir pour satisfaire le propriétaire. Le collège échevinal est désormais chargé de veiller à ce que les projets de construction puissent continuer à être réalisés dans les deux localités à l'avenir. Nous pouvons essayer une fois de plus de convaincre par écrit le propriétaire de céder, mais si cette tentative échoue, nous devons malheureusement avoir recours à la procédure d'expropriation.

Approbation pour 8 voix (CSV, déi gréng) contre 5 abstentions (LSAP, DP).

16) CGDIS – Contrat de louage portant mise à disposition de biens immeubles et convention de transfert de biens meubles – Approbations.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV): Le collège échevinal a récemment eu une réunion avec les responsables du CGDIS, concernant la mise à disposition du centre d'interventions et la reprise du matériel des pompiers et de la flotte automobile. Il était prévu que la convention ait une durée de 10 ans, ce que nous avons refusé car nous voulons accélérer la mise en place du centre d'interventions prévu pour Pétange et Käerjeng. Après 2023, nous voulons utiliser l'emplacement de l'actuelle caserne des pompiers pour agrandir notre infrastructure scolaire. Par conséquent, la convention a été conclue pour une durée de 3 ans.

Le prix est appliqué uniformément à travers le pays. Pour la flotte, une partie est reprise par le CGDIS d'un commun accord et une partie reste en possession de la Commune. Le matériel, le mobilier, les uniformes et similaires deviennent tous la propriété du CGDIS.

Conseiller Yves CRUCHTEN (LSAP): Le CGDIS remplacera-t-il les véhicules manquants?

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV): Oui, les véhicules non repris par le CGDIS seront remplacés par de nouveaux. La plupart d'entre eux sont des véhicules plus anciens qui sont de toute façon à liquider. Seul le camion, pour lequel nous n'avons par reçu de subvention lors de l'achat, est intégré au service. Celui-ci avait déjà été équipé pour pouvoir être repris par le service technique communal.

Approbation unanime.

17) Voirie rurale – 3/411/612200/99001 - Approbation du projet 201100 relatif à la mise en état de la voirie rurale pendant l'exercice 2020.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV): Ce point à l'ordre du jour concerne le programme relatif aux voiries rurales pour 2020. Il convient de noter que le programme pour 2017 n'est même pas terminé, le programme pour 2018 est approuvé, mais n'as pas encore commencé. Nous votons ici sur un projet, qui sera probablement mis en œuvre en 2023. Il s'agit d'un chemin au lieu-dit « Moukebrill » à Clemency, qui doit être renouvelé sur une longueur de 340 mètres. Le coût est de 33.000 €.

Approbation unanime.

18) Budget ordinaire 2/220/706060/99001 - Repas sur roues – Fixation du nouveau tarif.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV): Les responsables de SERVIOR nous ont fait savoir que le coût des repas sur roues, suite à l'adaptation indiciaire au 1^{er} janvier, est passé de 10,39 € à 10,65 € par repas, respectivement de 3,92 € 4,02 € pour les frais de livraison. Nous suggérons d'effectuer également cet ajustement afin que les coûts des repas sur roues soient couverts, et la Commune continuera à prendre en charge les frais de livraison.

Approbation unanime.

19) Transaction immobilière - Approbation de deux actes notariés concernant l'acquisition de plusieurs terrains sis à Linger d'une contenance totale de 358,94 ares.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV): Dans le cadre du troisième investissement majeur de cette séance du conseil communal, la Commune acquiert 235 ares de terrain constructible pour 27.500 € par are, pour un total d'un peu moins de 6,5 millions €. Le propriétaire louera le terrain pour cinq ans afin de pouvoir le cultiver.

Nous avons saisi l'opportunité de reprendre le terrain, sachant que cette opportunité ne se présenterait pas très souvent et que si le terrain était vendu ailleurs, il ne serait plus disponible. Je compare l'importance de cette transaction avec l'achat d'hectares de terrain au lieu-dit « Op Acker». L'investissement d'aujourd'hui est un investissement dans l'avenir de notre Commune.

La Commune achète également un terrain de Monsieur Niedercorn d'une superficie de 123,94 ares, au lieu-dit « Neufeld », au prix de 68.167 €. Ce terrain convient à la réalisation de projets environnementaux.

Conseiller Yves CRUCHTEN (LSAP): Je soutiens l'initiative du collège échevinal dans sa démarche d'acquérir ce terrain, car c'est la seule façon d'intervenir dans le problème du logement.

Conseiller Jos THILL (LSAP): Aucun projet n'est donc prévu sur le terrain acquis dans les cinq prochaines années?

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV): L'agriculteur continuera à le cultiver pendant 5 ans.

Conseiller Jos THILL (LSAP): Puisque nous parlons de Linger, je me permets de demander ce qu'il en est des maisons «Wahl» et «Klein». Quand seront-elles démolies? Actuellement, les piétons ne peuvent même plus utiliser le trottoir, car il est bloqué par une barrière devant ces maisons.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV): Nous avons eu une entrevue avec le nouveau directeur du «Fonds du Logement». Nous attendons le démarrage du projet depuis 8 ans maintenant. On nous a assuré que le projet serait désormais prioritaire.

Approbatation unanime.

20) Transaction immobilière - Approbatation d'un acte de cession conclu entre le collège des bourgmestre et échevins et l'État du Grand-Duché de Luxembourg pour l'acquisition d'un terrain sis à Hautcharage, au lieu-dit « rue de Schouweiler », d'une contenance de 17,35 ares.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV): Dans le cadre de l'agrandissement du quartier « Bechel », la Commune acquiert auprès de l'Etat un terrain d'environ 17 ares au prix de 20.000 € par are et le reste au prix de 500 € par are, à condition que nous y construisions 6 maisons selon les critères du logement abordable.

Approbatation unanime.

21) Transaction immobilière - Approbation de l'acte notarié concernant la cession gratuite d'une parcelle à Bascharage au lieu-dit « rue du Bois ».

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV): Il s'agit de la cession gratuite d'une parcelle de 0,10 are, qui appartient au trottoir devant la maison de Monsieur Witry.

Approbation unanime.

22) Transaction immobilière - Approbation de l'acte notarié, concernant la vente d'un terrain à Clemency au lieu-dit « rue de Grass » d'une contenance de 48 centiares.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV): Le couple Cikotic a acheté une maison de rangée à Clemency, qui doit céder la place à une nouvelle construction. Selon les dispositions de notre règlement sur les bâtisses, la nouvelle maison devra être construite 4 mètres plus en arrière. Cependant, nous ne voulons pas qu'il y ait ce recul, et nous leur vendons donc un terrain devant leur maison afin qu'ils puissent construire la nouvelle maison en ligne avec les maisons voisines. Le prix pour 0,48 are est de 12.000 €, soit 25 000 € par are, prix correspondant à celui qui était valable au début des négociations il y a trois ans.

Approbation unanime.

23) Office social – Renouvellement partiel de mandats.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV): Trois mandats du conseil d'administration de l'office social sont à renouveler, à savoir celui de Madame Emmy Kirsch, celui de Monsieur René Robinet et celui de Monsieur Maurice Pandolfi. Les trois membres démissionnaires ont déposé leur candidature, et nous proposons donc au conseil communal de renouveler ces trois mandats.

Approbation unanime.

24) Personnel communal - Création d'un poste de fonctionnaire / d'employé communal à tâche complète du groupe de traitement B1, sous-groupe administratif, pour les besoins du service des relations publiques.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV): Nous demandons au conseil communal d'approuver un nouveau poste dans le groupe de traitement B1, sous le statut de l'employé communal. Ce poste vise à renforcer notre service des relations publiques. Nous n'excluons pas la possibilité de changement ultérieur vers la carrière du fonctionnaire pour la personne qui occupera ce poste, si les conditions sont remplies.

Approbatation unanime.

25) Personnel communal - Création d'un poste de fonctionnaire communal à tâche complète du groupe de traitement B1, sous-groupe technique, pour les besoins du service voirie.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV): Il s'agit de permettre à un employé communal du service technique de changer vers le statut du fonctionnaire communal, après qu'il ait réussi l'examen d'admissibilité. Par conséquent, nous créons un nouveau poste de fonctionnaire dans le groupe de traitement B1.

Conseiller Yves CRUCHTEN (LSAP): Donc le poste que le futur fonctionnaire occupe ne sera pas repourvu?

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV): Le poste d'employé communal qu'il occupe actuellement sera supprimé.

Approbatation unanime.

26) Personnel communal - Création d'un poste de fonctionnaire communal du groupe de traitement A1, sous-groupe administratif, pour les besoins du secrétariat général.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV): Le secrétaire communal est malade depuis des mois et ne pourra pas reprendre son travail avant l'été. Il aura sa retraite de toute façon dans deux ans, il est donc conseillé de prévoir un successeur. Le secrétaire adjoint prendra également sa retraite dans un avenir prévisible, et nous devons également nous occuper de ce poste cette année.

Nous pensons que pour une Commune de la taille de Käerjeng, en raison de la complexité du domaine de responsabilité, il faut un secrétaire communal avec un diplôme universitaire.

Approbation unanime.

27) Maison relais – Modification du règlement interne.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV): En l'absence de l'échevine Josée-Anne Siebenaler-Thill, la conseillère Anne Kihn présentera la modification du règlement interne de la maison relais.

Conseillère Anne KIHN (déi gréng): Le règlement d'ordre interne actuel est en vigueur depuis le 27 avril 2015. Depuis, beaucoup de choses ont changé et nous en avons tenu compte dans le nouveau règlement de la maison relais.

Le nom officiel n'est plus « structure d'accueil », mais « service d'éducation et d'accueil ». Le « SEA » de la commune de Käerjeng comprend les deux maisons relais de Bascharage et Clemency. Les termes « service cantine » et « fiche d'inscription » ont également été remplacés par « foyer midi » et « dossier ».

Depuis le déménagement du précoce dans les nouveaux locaux sur le campus scolaire de Clemency, nous avons offert aux parents la possibilité d'inscrire leurs enfants les mardis et jeudis à l'accueil de midi de 11h25 à 12h15 pour combler le temps, jusqu'à la fin des autres classes, et que tout le monde puisse prendre le bus scolaire vers Fingig.

Puisque nous sommes une SEA inclusive, nous avons mis les enfants ayant des besoins éducatifs spécifiques sur notre liste prioritaire.

Vu que moins d'éducateurs sont présents pendant les vacances scolaires, nous privilégions pendant cette période les enfants, dont les parents doivent travailler.

Notre personnel s'efforce toujours de simplifier les démarches administratives pour les parents. De nombreux formulaires peuvent être téléchargés sur Internet. Désormais, pour les inscriptions annuelles, uniquement la première inscription doit être effectuée au bureau de la maison relais. Ensuite, le contrat peut facilement être prolongé d'année en année en soumettant simplement les documents nécessaires.

Les vaccinations pour les enfants ne sont plus obligatoires, elles sont seulement recommandées. En cas de problème médical, les parents doivent soumettre un

«P.A.I.» (projet d'accueil individuel) du médecin de famille, qui contient une clause d'urgence et un plan d'urgence.

Il a été ajouté que si les parents refusaient de payer, le contrat serait résilié et la contribution financière aux excursions, si elle n'était pas payée, pouvait être débitée par l'intermédiaire des « Chèques services ». Nous avons également le droit d'ajuster des inscriptions si nous constatons que certains enfants sont régulièrement absents à certains moments, même s'ils sont inscrits. En effet, ceux-ci bloquent les places à d'autres enfants.

Pour éviter les déchets plastiques, les enfants sont priés d'apporter des gourdes.

Par ailleurs, certains passages de texte ont été rendus plus compréhensibles, de sorte que le nouveau règlement interne devrait servir de base à une bonne coopération entre tous les acteurs. Nous espérons que le conseil communal partage notre avis.

Conseillère Mireille DUPREL (LSAP): Le texte dit que la Commune peut résilier le contrat si les parents n'indiquent pas un changement de résidence. Cela me semble quelque peu exagéré. En plus, les dispositions relatives au « congé d'allaitement » ne correspondent plus à la situation actuelle.

Échevin Richard STURM (CSV): Nous avons discuté ces passages de texte. Malheureusement, de nos jours il faut tout clarifier pour qu'il n'y ait pas d'abus.

Conseiller Yves CRUCHTEN (LSAP): Peut-être pourrait-on donner une gourde aux enfants qui fréquente la maison relais.

Conseillère Anne KIHN (déi gréng): Nous avons également eu cette idée, mais finalement nous en avons décidé autrement.

Conseillère Danielle SCHMIT (CSV): Pourquoi les vaccinations ne sont-elles plus obligatoires?

Conseillère Anne KIHN (déi gréng): Apparemment, le législateur a décidé que nous ne pouvons plus considérer les vaccins comme une obligation.

Conseillère Mireille DUPREL (LSAP): La simplification de l'inscription est une bonne chose. Pour beaucoup de gens, l'inscription chaque année était compliquée.

Approbation unanime.

28) Règlements temporaires de la circulation, édictés par le collège des bourgmestre et échevins – Confirmation.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV): Aujourd'hui, nous avons cinq règlements de la circulation, édictés par le collège échevinal, qui sont à approuver par le conseil communal.

Approbation unanime.

29) Questions et réponses.

Conseiller Nico FUNCK (DP): Une des barrières qui est censée empêcher les automobilistes de circuler le long des quais de bus vers le parking du campus scolaire « Op Acker » est hors service depuis un certain temps. Ne pourriez-vous pas au moins remettre temporairement en service? De plus en plus d'automobilistes utilisent ce chemin comme raccourci pour éviter les embouteillages.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV): Nous transmettons ce message à notre équipe technique.

Conseiller de Joseph HAMES (CSV): On m'a dit que le chemin du « Bommertbësch » était en mauvais état.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV): Nous transmettons ce message à notre garde-forestier.

Séance à huis clos :

30) Personnel communal - Démission en vue de la retraite d'un fonctionnaire du groupe de traitement C1, sous-groupe administratif, avec effet au 1er juin 2020.

Conformément aux dispositions de la loi communale en vigueur, ce point est traité à huis clos.

31) Personnel communal - Nomination d'un agent administratif (m/f) soit en tant que fonctionnaire du groupe de traitement B1, sous-groupe administratif, soit en tant qu'employé communal du groupe d'indemnité B1, sous-groupe administratif

Conformément aux dispositions de la loi communale en vigueur, ce point est traité à huis clos.

Fin de la séance : 19.45 heures